

Un médecin, mandé dès la première attaque, abandonna la malade vers six heures du soir, dans un triste état, alors que le Dr. Lussier fut appelé auprès d'elle.

D'une constitution pléthorique, pesant au-delà de deux cents livres, cette femme était plongée dans un état comateux, respiration stertoreuse, langue tuméfiée et sortie de la bouche, pouls fort et rapide. Le col utérin est épais, fibreux, non dilatable, laissant à peine passer un doigt. On pratiqua une saignée abondante et l'on tenta la dilatation forcée du col, mais sans succès. Le Dr. D'Orsonnens, mandé par son confrère, réussit, après un long travail, à dilater le col jusqu'à la grandeur d'une pièce de cinquante centins, alors qu'il fut obligé de s'absenter. Une application des forceps, rendu difficile à cause du peu de dilatation, fut faite ensuite avec succès par le Dr. Lussier. La délivrance se fit facilement, mais la malade était dans un état pitoyable.

Cependant, le lendemain, elle était un peu mieux, quoiqu'encore insensible. On ordonna le vin et le bouillon.

Le second jour, l'amélioration continue et le cinquième jour son état est satisfaisant.

Chez cette malade, les accès diminuèrent de fréquence après la saignée et cessèrent entièrement avec la délivrance.

Le Dr. Bibaud trouve que l'on aurait pu employer le laudanum, le tartre émétique ou la belladonne pour favoriser la dilatation du col. Il est d'opinion que la saignée était indiquée à cause du caractère apoplectiforme de la maladie.

Le Dr. Brosseau pense que le chloroforme aurait eu l'effet, après la saignée, de vaincre la rigidité du col.

Le Dr. Grenier rappelle que le chloral a produit des résultats satisfaisants, non-seulement dans l'éclampsie puerpérale, mais encore dans différentes espèces de convulsions épileptiformes ou tétaniques. Il considère que la version, chez la malade en question, aurait pu être tentée avec avantage.

Le Dr. Lussier répond avoir fait l'application des forceps d'après les conseils du Dr. D'Orsonnens, et il croit que la version aurait été plus difficile à cause de la très grande rigidité du col.

Séance du 10 Novembre 1875.

Le Dr. A. Dagenais, président, au fauteuil.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le comité sur l'acte médical projeté fait rapport et propose certaines mesures dans le but d'assurer l'adoption d'une loi concernant la profession médicale.

Sur proposition du Dr. Lussier, secondé par le Dr. Larancée, le rapport est adopté.